

LETTRE À LA DGCS (Direction Générale De La Cohésion Sociale)

Objet : Absence des professionnels de la PJM dans la liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée*

Madame la directrice générale,
Monsieur le sous-directeur,

Vous avez adressé ce jour au secteur qui gère des mesures de protection juridique des majeurs (PJM), dont nos trois réseaux associatifs, la liste « des professionnels jugés indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil (pour leurs enfants) doit être proposée ».

Cette politique est malheureusement à nouveau la grande oubliée, ainsi que ceux qui agissent au quotidien auprès des publics vulnérables.

En effet, c'est avec incompréhension et tristesse que nous découvrons que cette liste écarte l'ensemble des acteurs de la protection juridique des majeurs !

Pourtant, vous savez que l'ensemble des professionnels du secteur sont soumis à une obligation de continuité de services, et que ces derniers sont d'autant plus indispensables dans le contexte de la crise sanitaire. Vous savez que cette crise a des conséquences dommageables pour les personnes isolées, atteintes de handicap ou de perte d'autonomie liées à l'âge, ou souffrant de troubles psychiques. Plus que jamais, elles ont besoin d'un accompagnement.

Vous savez qu'une très grande majorité des mandataires ont charge d'enfants, souvent jeunes. Comment pourront-ils assurer leur mission dans des conditions satisfaisantes, sans pouvoir faire garder leurs enfants, et ce durant les 4 semaines, a minima, à venir ? Comment les employeurs sur qui repose la responsabilité de la continuité et de la qualité du service, pourront-ils gérer cette situation ?

En évinçant ce secteur de la liste, les professionnels de la PJM sont ainsi jugés non indispensables à la gestion de l'épidémie.

L'Etat considère donc comme non prioritaire la poursuite de l'accompagnement des personnes vulnérables, malgré les mandats de protection décidés par les juges, puisque sans solution de garde, de nombreux professionnels devront suspendre leur activité, générant de graves difficultés de fonctionnement.

Afin de ne pas arriver à ces situations, et pour être en cohérence avec les travaux ministériels en cours, nous vous demandons de revoir ces dispositions en intégrant le secteur de la PJM parmi les professionnels pouvant bénéficier de solutions d'accueil pour leurs enfants.

Bien respectueusement

Marie Andrée BLANC, Présidente de l'Unaf

Ange FINISTROSA, Président de la FNAT

Luc GATEAU, Président de l'Unapei